

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210922-10

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

41

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Maryse BARGE à Daniel BALISONI
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s ayant voix délibérante : Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)
POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, SOLIDAIRE ET
ENVIRONNEMENTAL

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

La SPL GAÏA est composée de deux actionnaires publics que sont : la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) et la Ville de THIERS, avec un capital social de 37 000 euros correspondant à trois cent soixante-dix (370) actions de valeur nominale de cent (100) euros, réparties à concurrence de deux cent (200) actions pour TDM et de cent soixante-dix (170) actions pour la Ville de THIERS.

Le Conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration (CA) de la SPL est composé de treize membres : sept sièges pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (TDM) et de six sièges pour la Ville de THIERS.

La Communauté de communes doit procéder en son sein, à la désignation de sept membres pour participer au Conseil d'administration de la SPL.

L'Assemblée Générale (AG) de la SPL se compose de tous les membres actionnaires de celle-ci, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Il revient à chaque actionnaire de désigner un de ses élus parmi son assemblée délibérante, pour le représenter à chaque AG.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la nomination de sept (7) membres élus de son Assemblée délibérante pour siéger au Conseil d'administration de la SPL GAÏA :
 - Rachel BOURNIER
 - Jean-Pierre DUBOST
 - Pierre ROZE
 - Olivier CHAMBON
 - Philippe CAYRE
 - Philippe BLANCHOZ
 - Tony BERNARD
- **Approuve** la désignation d'un élu comme représentant de la Communauté de communes aux Assemblées de la SPL GAÏA :
 - Bernard LORTON
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches afférentes et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 44

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

